

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le huit du mois de septembre à 20h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, JOUSSAUME, GIRAULT, TOUPLAIN, DRAPEAU, CONGNARD, CHAPON, GUILLEUX, QUELEN, TUFFIER, LEGRAND, PRAIZELIN, RUQUIER-BERTRAND, PORTIER.

Absents excusés : Mme GODOT Jocelyne donne pouvoir à Mme QUELEN Maryvonne
M. LUCIEN David donne pouvoir à Mme LEGRAND Nathalie
Mme BELLARD Anne-Laure donne pouvoir à Mme PRAIZELIN Alexandra

Secrétaire de séance : Mr TOUPLAIN

Convocation : 4/09/2015 Affichage : 14/09/2015



Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame Jocelyne GODOT de sa fonction d'Adjointe au Maire, elle conserve son poste de Conseillère Municipale.

Monsieur le Préfet a accepté cette démission le 23/07/2015.

1- Indemnités des Conseillers Municipaux délégués

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de déterminer le nombre de postes d'Adjoints après une démission. Pour le remplacement d'un adjoint, il n'y a aucune disposition à désigner un candidat de même sexe que l'adjointe démissionnaire. En effet, la règle de parité étant attachée au scrutin de liste.

Le Conseil municipal décide donc de faire une élection le 6 octobre 2015 et de revoir les indemnités des Conseillers Municipaux délégués après l'élection.

2- Devis

✓ Présentation d'un diaporama par Mr JOUSSAUME afin de présenter l'état actuel du cimetière. Plusieurs solutions sont envisageables :

- réfection des allées goudronnées
- couvert végétal
- empierrement avec ciment entre les tombes
- revêtement bi couche des allées adjacentes
- désherbage mécanique

Trois entreprises ont fait des propositions :

- Entreprise COLAS 90 574.21 € HT
- Entreprise JUGE 63 715.40 € HT
- SARL LEFRANC 45 451.00 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal souhaiterait la réfection des allées goudronnées dans un premier temps, car pour l'instant il n'a pas assez de recul sur les résultats du désherbage mécanique.

Il est donc décidé de revoir à la prochaine réunion les devis avec les solutions retenues.

- ✓ A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les devis suivants pour les TAP :
 - Kit initiation pétanque : pour un montant de 200 € (Fédération de pétanque)
 - Ensemble de plots/cônes/cerceaux/kit obstacles pour un montant de 112.83 € HT (CASAL SPORTS)

3- Affaires diverses

Le Conseil Municipal décide la création des adresses suivantes :

❖ Création d'adresses

- *Rue Louis Touchet* :
 - 13A Mr et Mme CHOISNE
 - 13B construction future

- *Square des Argoults*
 - 1 Mr et Mme BELLIER
 - 2 Mr FERTRE Steven et Mme PINIER Agathe
 - 3 Mr et Mme TOUTAIN
 - 4 Mr et Mme LEMETTRE

- *Square de Bellevue*
 - 1Bis Mr PETREMENT et Mlle MOREAU
 - 1Ter Mr BAUNE et Mlle FORGET

- *Chemin de la Fieillière*
 - 1A Mr DITACROUTE et Mlle MAFFRAY

- *Les Barbellières*
 - 2A Mr et Mme RUQUIER
 - 2B Mr EPIE et Mlle ANGELO

❖ *Choix des chansons françaises pour le spectacle de février 2016 et tarifs :*

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion de Conseil Municipal du 26 mai 2015, il avait été décidé de programmer un spectacle vivant pour jeunes publics de chansons françaises le 7 février 2016 à la salle Saint-Michel. Maintenant, un choix doit être fait entre plusieurs groupes :

- Les sons mijotés : <http://lessonslijotes.wix.com/le-site>,
- JacLivenais : <http://www.qobuz.com/fr-fr/album/le-bal-des-petites-betes-jac-livenais/3560530843425>,

- Toma Sidibé : <http://tomasidibe.com/>
- Tenor de Brest : <https://www.youtube.com/watch?v=qGP4kK5nt4w>

Le Conseil Municipal décide de retenir les artistes Jac Livenais et Toma Sidibé et fixe les tarifs suivants :

- Gratuit jusqu'à 5 ans
- 6 ans jusqu'à 18 ans ⇒ 3 €
- Adulte ⇒ 5 €.

❖ *Participation aux frais de scolarité Baugé-en-Anjou*

La participation aux frais de scolarité de Baugé-en-Anjou s'élève à 417.85 € pour un enfant d'élémentaire.

Madame le Maire propose de verser cette participation. Par un non et 18 oui, le Conseil Municipal accepte de verser cette participation.

❖ *Renouvellement de la convention avec « l'Oasis des 7 Cercles »*

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire la mise à disposition de la salle Louis Touchet à l'association « l'Oasis des 7 Cercles » pour le cours de Biodanza du mercredi soir de 20h à 22h à un tarif préférentiel de 17€ par séance pour la période de septembre 2015 à juin 2016 (16 € en 2014/2015)

❖ *Décision modificative au Budget Assainissement 2015*

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier les comptes sur le budget assainissement 2015 comme suit :

Investissement	
213	- 15 000 €
Fonctionnement	
213	+ 15 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

❖ *Contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif*

Madame le Maire propose de mettre en place un tarif de 50 € pour le contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif demandé ponctuellement par le propriétaire ou le Notaire dans le cadre de la vente d'une maison.

Ce contrôle, qui consiste à effectuer un test avec du colorant, est réalisé par 2 agents communaux. Cette facturation permettra de couvrir les dépenses engagées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

❖ *Motion de soutien à l'action de l'AMF pour les baisses de dotations.*

Madame le Maire donne lecture de la motion de l'AMF pour les baisses de dotations et propose de la soutenir.

Par 18 oui et un non, le Conseil Municipal accepte de la soutenir. De plus, pour soutenir l'action de l'AMF, elle tiendra une permanence à la Mairie le 19 septembre 2015 de 10h à 12h afin d'alerter les habitants sur les baisses de dotations.

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de JARZE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de JARZE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de JARZE soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux*
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal. »*

4- Informations diverses

- ***Communauté de Communes du Loir***

Suite à différents appels d'offres, la CCL a retenu :

- ✓ Prestataire pour le restaurant scolaire : RESTORIA, coût d'un repas 2.15 € HT (2.281 € HT 2014/2015)
- ✓ Etudes de faisabilité et accompagnement à la création d'une ou plusieurs communes nouvelles : CALIA Conseil de Paris.
« Commune nouvelle autour de JARZE » :
 - lot n°1 tranche ferme pour un coût de 11 040 € HT
 - lot n°1 tranche conditionnelle « Accompagnement de la démarche » pour un coût de 8 640 € HT

Le paiement des études sera réparti selon le poids des populations.

- ***Accessibilité***

La consultation pour un bureau d'études pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité de la voirie est lancée depuis le 7 septembre 2015 jusqu'au 25 septembre à 12h. L'ouverture des plis est prévue le 29 septembre 2015.

- ***Rentrée scolaire***

Mme Sylvie Heuveline informe que les effectifs sont stables : 216 inscrits à l'école du Grand Noyer et 100 à l'école Saint Jean. 260 élèves sont inscrits aux TAP (270 l'an passé). Cet été, l'école du Grand Noyer a été dotée des tableaux numériques avec projecteurs. Certains conseillers municipaux souhaiteraient avoir une démonstration.

- ***Un rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau est transmis par mail à chaque conseiller. Possibilité de l'imprimer par le secrétariat sur demande.***

- ***Supérette***

Suite à la procédure de liquidation et au jugement du 2/09/2015, l'offre du repreneur a été acceptée par le liquidateur. La réouverture est programmée pour le 15 novembre 2015.

- ***Comptes rendus des travaux de l'église et de la salle Saint Michel***

Les travaux de l'église sont terminés ; ceux de la salle Saint Michel le seront le 30 septembre pour l'aménagement intérieur mais les abords extérieurs plutôt courant octobre.

- ***Dates à retenir :***

- Espace Jeunes : ouverture le 09 septembre de 14h à 19h
- Invitation de l'ESJ « Verre de l'Amitié » le 11 septembre à 18h à La Grange
- Séminaire PLUI à Chaumont d'Anjou (site de Malagué) le 24/09/2015 à 18h30
- Fabul'eau 25, 26 et 27 septembre
- Commission communale PLUI le 28 septembre 2015 à 20h30
- Commission scolaire le 30/09/2015 à 20h30
- Concert à Beauvau le 4 octobre à 16h
- Banquet de nos aînés le 17 octobre
- Inauguration de la station d'épuration à 10h le 24 octobre 2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 6 octobre 2015 à 20h45.